

Règlement CE n°1907/2006

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE



a : Identification du produit

Marque commerciale : CROWN
 Nom du Produit : Lubrifiant câbles et engrenages
 Référence : 7045 Produit à usage industriel

b: Identification de la société

IMPORTATEUR : LLOYD INDUSTRIEL Tél : 01.34.04.12.24
 30 rue de Piscop FAX : 01.34.19.65.60
 ZAE Les Perruches site : www.lloyd-industriel.fr
 95350 ST Brice S/Forêt France

c : Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

Autres numéros d'appel d'urgence :

Yellow Tox : <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en/index.html>

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

- * Aérosol Extrêmement inflammable.
- * Nocif.

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

a. Composition et numéro CAS:

b. Composants ou Impuretés contribuant au danger:	Numéro CAS	-	Pourcentage en poids
Aromatic Hydrocarbon (Naphta à point d'ébullition bas)	64742-94-5		7 à 13 %
Heptane	142-82-5		7 - 13 %

4 PREMIERS SECOURS

Appeler un centre Anti Poison.

- * **En cas d'ingestion** : Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Maintenir le patient au repos et appeler un médecin.
- * **En cas d'inhalation**: Eloigner le sujet de l'atmosphère polluée et faire respirer à l'air frais. Si la respiration devient irrégulière, commencer la respiration artificielle et administrer l'oxygène. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- * **En cas de contact avec les yeux** : Laver immédiatement à grande eau pendant 15 minutes ou jusqu'à ce que l'irritation disparaisse. Consulter un ophtalmologiste si les symptômes persistent.
- * **En cas de contact avec la peau** : Retirer les vêtements souillés. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- a. Moyens d'extinction recommandés** : Dioxyde de carbone, mousses, poudres, brouillard d'eau.
- b. Moyens d'extinction contre- indiqués** : Jet d'eau.
- c. Produits de décomposition ou gaz résultant de la combustion** :
 La décomposition thermique peut dégager du monoxyde et du dioxyde de carbone.
- d. Equipement spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Appareil respiratoire autonome.
- e. Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion** : Traiter comme une charge de gaz comprimé.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- * Eliminer les causes possibles d'inflammation.
 - * Aérer.
 - * Nettoyer avec un produit neutre.
-

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

a. Manipulation

- * R65 : Nocif. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 - * R 11 : Très inflammable.
 - * R 20 : Nocif par inhalation.
 - * S 16 : Conserver et travailler à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant la vaporisation.
 - * S 23 : Ne pas respirer les vapeurs d'aérosol.
 - * S 25 : Eviter le contact avec les yeux.
 - * S 29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
 - * S 33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- * Aérosol sous pression, à protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- * Bonne aération des locaux. Utiliser pour cela une ventilation naturelle ou mécanique appropriée.
La ventilation des locaux devra assurer une concentration en vapeur acceptable.
- * Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- * L'inhalation de vapeurs concentrées dues à une mauvaise utilisation intentionnelle peut être nocif.

b Stockage

- * Stocker à l'écart de la chaleur et des rayons solaires afin d'éviter les surpressions. Maintenir à l'abri du gel.
 - * Conserver à l'écart de toute source d'ignition, ne pas fumer.
 - * Conserver hors de la portée des enfants.
 - * Température limite : 50°C
 - * Matériaux d'emballage recommandés : Fer blanc.
-

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION, PROTECTION INDIVIDUELLE

- * **Ne pas exposer à une température excédant 50°C**
 - * **Protection des mains** : Gants (polyéthylène ou néoprène).
 - * **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité.
 - * **Autres protections du corps** : Vêtements de protection (CFR 1910.133 et 132).
-

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- * **Etat physique** = **Couleur** : Noir visqueux **Odeur** : Hydrocarbure
 - * **Point d'ébullition** : non précisé
 - * **Pression de vapeur** : non précisé
 - * **Taux d'évaporation** : Plus lent que n - Butyl Acetate
 - * **Poids spécifique** : 0,80
 - * **Densité de vapeur** : Plus lourd que l'air
 - * **Pourcentage de volatilité par volume** :
 - * **Solubilité dans l'eau** : Négligeable
 - * **Point éclair** : - 18°C
-

10 STABILITE ET REACTIVITE

- * **Conditions à éviter** : Flammes, étincelles, arcs électriques, surfaces chaudes.
- * **Stabilité** : stable.
- * **Incompatibilité** : Agents oxydants forts.
- * **Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique peut dégager du monoxyde et du dioxyde de carbone.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- * **Conditions médicales aggravées par l'exposition** : non établies
- * **Inhalation** : Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer vertiges, légères pertes de connaissance et / ou maux de tête. Inhaler délibérément une forte concentration de produit peut être dangereux ou fatal.
- * **Ingestion** : Peut être dangereuse ou fatale.
- * **Contact avec les yeux** : Dououreux avec une irritation légère ou modérée.
- * **Contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation et une dermatose.
- * **Absorption par la peau** : Peu probable d'être absorbé en quantités suffisantes pour être nocif.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- * **Propulseur** : Hydrocarbures (CAS 68 476 - 86 - 8)
- * **Ne contient pas de CFC** * **Préserve la couche d'Ozone**

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- * Ne pas brûler les aérosols, même percés ou vides.
- * Remettre les emballages à un récupérateur agréé qui décidera des méthodes appropriées d'élimination.
- * Se conformer aux règlements et arrêtés préfectoraux en vigueur.
- * Ne pas jeter les résidus à l'égout.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- * **Numéro identification ONU** : 1950
- * **Classement IATA** : Classe 2 * **Classification DOT**: ORM - D
- * **Etiquette** : " Extrêmement inflammable" " Nocif "

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- * **Avertissements relatifs aux dangers et à la sécurité (cf étiquettes)** :
Extrêmement inflammable Nocif
- * **Veiller à respecter les dispositions locales complémentaires pouvant s'appliquer.**

16 AUTRES INFORMATIONS

Ce produit industriel ne doit pas être employé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Date d'émission : 11 janvier 2007
